



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

**Cérémonie en hommage à Jean-Paul Costa,  
ancien Président de la Cour**

**Discours de Síofra O'Leary**

*Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe*

*Strasbourg, le 8 septembre 2023*

Madame Costa,  
Monsieur le Garde des Sceaux,  
Monsieur l'Ambassadeur,  
Madame la Secrétaire Générale,  
Excellences,  
Chers amis,

Je remercie la Représentation permanente de la France pour avoir organisé cette cérémonie en hommage au Président Jean-Paul Costa.

Et je me réjouis, Monsieur l'Ambassadeur, que vos relations avec la Cour européenne des droits de l'homme démarrent sous le regard lucide et bienveillant de ce grand Français, de ce grand Européen, et de ce grand Strasbourgeois d'adoption.

Cela fait un peu plus de quatre mois que Jean-Paul Costa nous a quittés mais les salles d'audience du Palais des Droits de l'homme, les jardins de l'Allée René Cassin, les murs mêmes de cette résidence résonnent encore de sa présence.

« Servir l'État, sans s'asservir au pouvoir ». La devise de l'ancienne ENA, d'où Jean-Paul Costa est sorti en 1966, semble avoir été écrite pour des personnes de son envergure. Envergure morale, intellectuelle, philosophique.

Premier juge français de la nouvelle Cour, dont il devint l'un des présidents les plus emblématiques, Président de l'Institut international des droits de l'homme ... Jean-Paul n'était pas seulement un serviteur de l'État. Il était un serviteur du droit ; un serviteur des valeurs fondamentales de l'Europe humaniste, qui sont à la base de notre grand projet européen.

Je le dis très clairement et très humblement, au nom de la noble institution que je représente, le Président Costa a marqué la Cour d'une empreinte indélébile.

Son mandat a été marqué par des arrêts et des décisions qui ont fait avancer à grands pas la protection des droits de l'homme.

Je ne peux pas tous les énumérer mais je pense à des arrêts comme *M.S.S. c. Belgique et Grèce* [GC]<sup>1</sup>, concernant les conditions de détention et d'existence d'un demandeur d'asile refoulé en vertu du Règlement de Dublin. Cet arrêt a eu une importance capitale dans l'approche européenne au droit d'asile. Il a nécessité une analyse extrêmement fine et équilibrée des interactions entre la Convention et le droit de l'Union européenne dans ce domaine. Il s'agit d'une matière encore aujourd'hui complexe, voire explosive, mais qui met en exergue la dignité humaine, voire la dignité de la société dans laquelle nous aspirons à vivre.

Je pense à une décision de chambre, *Ould Dah c. France*<sup>2</sup>, qui a consacré en droit conventionnel, le principe de la compétence universelle de l'État contractant pour poursuivre des actes de torture et de barbarie commis dans des États tiers en dépit des lois d'amnistie promulguées dans ces États. Il s'agit d'une avancée majeure contre l'impunité pour les violations les plus graves des droits de l'homme.

Sur un tout autre registre, je pense aussi à l'arrêt *Lautsi et autres c. Italie*<sup>3</sup>, concernant l'exposition du crucifix dans les salles de classe des écoles publiques italiennes. Après une audience présidée d'une main de maître par son Président français, la Grande Chambre décida en faveur du gouvernement défendeur, en mettant l'accent sur la marge d'appréciation que la Convention laisse aux États en cette matière. L'arrêt est exemplaire du souci de la Cour de trouver l'équilibre nécessaire à l'établissement de l'espace juridique commun entre 46 pays hétérogènes.

Enfin, je ne peux pas oublier l'affaire *Siliadin c. France*, un arrêt fondamental en matière de travail forcé et dont Jean-Paul était très fier. C'est l'affaire française emblématique qui figure dans le livre publié à l'occasion des 70 ans de la signature de la Convention. Je crois savoir que M<sup>me</sup> Siliadin est présente parmi nous aujourd'hui.

Fin stratège et diplomate, le Président Costa fut l'un des promoteurs du processus de réforme d'Interlaken, qui inaugura, en 2010, la décennie de grands chantiers qui assurèrent la survie du système de la Convention.

Inventeur du concept de « responsabilité partagée », il était convaincu que le dialogue entre juges est essentiel au bon fonctionnement du système de la Convention et à l'élargissement de la protection des droits de l'homme.

La Cour s'efforce encore aujourd'hui à nouer des liens toujours plus étroits avec les cours supérieures nationales et avec d'autres interlocuteurs comme la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour interaméricaine des droits de l'homme ou la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Jean-Paul Costa savait que la Cour était, selon la formule qu'il avait si bien consacrée, un « phare, vigie, feu d'alarme et source d'espoir ».

---

<sup>1</sup> *M.S.S. c. Belgique et Grèce* [GC], no 30696/09, CEDH 2011.

<sup>2</sup> *Ould Dah c. France* (déc.), no 13113/03, CEDH 2009.

<sup>3</sup> *Lautsi et autres c. Italie* [GC], no 30814/06, CEDH 2011 (extraits).

Son approche visionnaire a continué de guider la Cour même après la fin de son mandat. Entre les lignes du Mémoire de la Cour à l'occasion du 4<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'état et de Gouvernement à Reykjavik, en mai dernier, on retrouve des traces de son héritage.

Esprit lucide, visionnaire, observateur, avide de connaissances, capable de percevoir les moindres nuances d'un raisonnement, Jean-Paul lisait beaucoup et écrivait beaucoup. Près de 230 de ses publications sont cataloguées aujourd'hui à la Bibliothèque de la Cour.

Comme je l'ai souligné à la cérémonie qui a eu lieu à la Cathédrale de Strasbourg, en juin dernier, ce qui importe à la fin, ce n'est pas simplement ce que l'on fait, mais *comment* on le fait. Parmi les juges et les membres du greffe – plusieurs sont présents aujourd'hui – il était plus que respecté, il était aimé.

La disparition de Jean-Paul Costa laisse un vide intellectuel dans notre communauté mais sa présence morale reste très forte. En ce moment dramatique pour l'Europe, la fidélité à l'héritage qu'il nous a laissé et surtout à son humanisme et à son attachement aux idéaux européens et aux droits de l'homme est fondamentale.

Je peux vous assurer que la Cour européenne des droits de l'homme – phare, vigie, feu d'alarme et source d'espoir - garde le cap. Je vous remercie.